

VILLE DE BRUXELLES

Communiqué de presse

Cabinet de l'Echevin en charge du Logement, de l'Egalité des chances et de l'Informatique
Mohamed Ouriaghli



La Régie Foncière dans l'ère du numérique

Bruxelles, le vendredi 18 janvier 2013

Chaque année, au mois de janvier (du 1^{er} au 31), les candidats locataires à un logement de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles sont invités à renouveler leur inscription au registre d'ancienneté. Ceci afin de ne conserver que les ménages encore à la recherche d'un logement et d'élaguer de la sorte une liste qui comprend des milliers de candidatures (8614 ménages inscrits fin décembre). Rappelons que cette ancienneté est l'élément objectif qui permet de départager et d'attribuer un logement lorsqu'il y a plusieurs candidatures recevables pour un même bien.

En 2013, pour la première fois, les personnes concernées ne doivent plus nécessairement se déplacer à l'agence locative pour maintenir leur inscription active. Elles peuvent, à partir du site Internet de la Ville, la renouveler à distance. Il suffit pour ce faire d'un lecteur de cartes d'identité et de suivre les instructions : <http://www.bruxelles.be/7185>

Mohamed Ouriaghli (PS), l'Echevin de la Ville de Bruxelles en charge du Logement, explicite l'intention : *« bien que les candidats puissent toujours se présenter à l'agence locative et bénéficier de l'aide du personnel, cette numérisation des démarches administratives va dans le bon sens. Elle permet d'une part de désengorger l'agence tout en donnant la possibilité aux agents de consacrer leur énergie à d'autres tâches, et d'autre part de réduire les déplacements inutiles de la population »*. Précisons que l'inscription à distance est quant à elle active tout au long de l'année.

Cabinet de l'Echevin Alexandre Van der Linden 02/279.41.35 – 0485/190692
--